

Des questions qui se posent aux opérateurs ...

Le pôle mobilité apporte des solutions à un certain nombre de personnes confrontées à des difficultés de mobilité. Mais il ne permet toutefois pas de répondre complètement à l'ampleur et à la diversité des besoins recensés par la Fédération des Maisons de Quartier (notamment les besoins d'urgence d'aide à la mobilité pendant la saison touristique).

Les parcours d'aide à la mobilité ne sont pas encore effectifs (c'est toute la question du passage d'une action à l'autre dans le processus d'autonomie) et sont rendus plus difficiles par la séparation du financement des actions du pôle mobilité. Des outils d'apprentissage s'expérimentent et restent à construire (cf. « Rayon d'action »).

Des contraintes réglementaires rigidifient le fonctionnement et limitent l'accès aux services offerts (cf. l'obligation pour les jeunes nés après le 1^{er} janvier 1988 d'être titulaires d'un brevet de sécurité routière pour pouvoir louer un cyclomoteur par exemple). Par ailleurs, l'apprentissage du vélo comme d'un cyclomoteur suppose des compétences spécifiques validées par un brevet d'État des moniteurs, ce qui ralentit l'opérationnalité de ces professionnels lorsqu'ils doivent se former.

L'approche catégorielle couplée à une démarche d'insertion limite l'accès des services offerts à certaines populations au détriment d'autres qui rencontrent pourtant également des problèmes de mobilité (au tout début notamment de leur insertion professionnelle ou plus largement pour les salariés précaires).

Jusqu'où faut-il prendre en compte le système de prescription quand on constate que nombre de personnes ne s'inscrivent pas dans des démarches d'insertion bien qu'elles rencontrent des difficultés de mobilité ?

Un pôle mobilité qui monte en puissance, de plus en plus reconnu

Le pôle mobilité de Saint-Nazaire est un dispositif intéressant de lutte contre l'exclusion socio-professionnelle qui développe un panel de services à la personne en démarche d'insertion, expérimente de nouvelles approches et méthodes notamment au travers de « Rayon d'action » (apprentissage d'une culture de la mobilité) et plus récemment encore avec « Promouv' » (navette emploi pour les horaires atypiques).

Ce pôle mobilité s'appuie sur une démarche partenariale à l'interface de plusieurs champs : l'insertion, la politique de la ville, l'action sociale et le transport-déplacement. Ce partenariat s'est vu renforcé par l'étude-action qui a favorisé la mise en débat de la problématique « mobilité et exclusion » et la recherche de solutions plus adaptées.

Le pôle mobilité a la volonté de diversifier ses modes d'intervention et d'améliorer la connaissance des besoins de mobilité non satisfaits. Il souhaite ainsi créer un centre de ressources et d'informations. Ouvert à toutes formes d'échanges d'expériences, il contribue à « la plate-forme mobilité pour l'insertion » parmi d'autres associations.

De plus en plus reconnu, le pôle mobilité de Saint-Nazaire constitue un exemple parmi d'autres de service public à la mobilité pour les publics en insertion dont l'approche pourrait être reproduite ailleurs sous réserve de disposer d'une structure-support pertinente et d'un partenariat solide permettant la pérennisation et l'évolution de l'action.

Pour en savoir plus ...

Le pôle mobilité de la Fédération des Maisons de Quartier de Saint-Nazaire

Mélanie Gachelin
Téléphone : 02 40 22 78 70

Certu

Cete de l'Ouest

Politique de la ville et déplacements

Fiche n° 7
Septembre 2005

Le pôle mobilité de Saint-Nazaire



Le pôle mobilité de l'agglomération de Saint-Nazaire est un outil au service des personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle. Quatre services d'aide à la mobilité sont proposés selon les besoins identifiés :

- une auto-école sociale ;
- « Mobyloc », un atelier de location-vente de cyclomoteurs ;
- « Rayon d'action », une aide à la mobilité de base des personnes en difficulté d'apprentissage ;
- « Promouv' », une navette pour l'emploi, service mis en place à titre expérimental.

Le pôle mobilité a été initié et est géré par la Fédération des Maisons de Quartier de Saint-Nazaire pour répondre aux problèmes de mobilité mis en évidence par les professionnels de l'insertion.

Quatre types de freins à la mobilité ont été identifiés :

- ⇒ les postes de bas niveaux de qualification sont le plus souvent localisés en zones périphériques éloignées des zones d'habitat (non desservies par le transport public ou dont l'offre est mal adaptée) avec des horaires décalés (industries, restauration / hôtellerie, nettoyage, gardiennage, bâtiment...);
- ⇒ les populations en insertion sont souvent non motorisées, ne disposent pas du permis de conduire rendu peu accessible financièrement ;
- ⇒ certaines personnes rencontrent des difficultés pour obtenir le permis de conduire et surtout le code par la voie classique ; d'autres ont aussi des difficultés d'apprentissage du cyclomoteur ou du vélo ;
- ⇒ d'autres n'ont pas de culture de la mobilité, voire ont des blocages psychologiques qui les limitent à des territoires de proximité résidentielle.

Le pôle mobilité fonctionne grâce à une équipe de 7 personnes qui font partie du secteur insertion de la Fédération des Maisons de Quartier :

- ⇒ une coordinatrice ;
- ⇒ un technicien mécanicien pour « Mobyloc » ;
- ⇒ deux moniteurs auto-école (dont l'un est mobilisé sur « Rayon d'action ») ;
- ⇒ trois chauffeurs à temps partiel pour « Promouv' » qui viennent d'être recrutés.

Les personnes ne peuvent bénéficier des services que sur prescription des professionnels de l'insertion (PLIE, Mission locale, travailleurs sociaux...). Le dispositif fonctionne à l'échelle du département mais surtout sur l'agglomération et les communes limitrophes.

Chaque action a son propre mode d'organisation et de fonctionnement. Par contre, le comité de pilotage qui regroupe les financeurs, prescripteurs et le pôle mobilité est commun à toutes les actions sauf pour « Promouv' ».

La Fédération des Maisons de Quartier a été créée en 1982 à l'initiative de la mairie de Saint-Nazaire dans le but de gérer et coordonner les centres socioculturels.

À ce jour, la fédération comprend 7 maisons de quartier sur la ville. Elle est localisée en centre-ville et dispose d'importants moyens humains et financiers.

IUD
Le programme IUD (Initiative Urbaine et Déplacements) est interministériel. Articulé autour de 10 thèmes d'actions, il est centré sur la nécessité d'une approche transversale embrassant les différents champs des politiques d'urbanisme, de déplacements et d'aménagement du territoire.

IUD 6
Le thème IUD 6 vise à mieux prendre en compte la problématique des déplacements dans les démarches politiques de la ville.

Le comité de suivi de ce thème est constitué de la DNU, la DGMT, la DGMUC, la DRAST, le GART et l'ANUVB.

CERTU
Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
9, rue Juliette Ricardier
69456 LYON Cedex 06
Tél. : 04 72 74 58 00
Fax : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Contacts Certu :
Jean-Paul Birehon
et Nicolas Grossemann

Rédaction : Nathalie Racineux (CETE Ouest)
Maquette : Gérard Crinquetto (CETE Ouest)
Impression : Graphi-Seann
Photographie : Pôle mobilité de Saint-Nazaire

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du CERTU est illicite (loi du 11 Mars 1957). Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Des objectifs d'insertion socio-professionnelle mais aussi de lutte contre l'exclusion

Le pôle mobilité vise trois types d'objectifs :

- ⇒ apporter un appui aux professionnels de l'insertion pour favoriser l'accès à l'emploi (prise en compte de l'urgence des besoins de mobilité mais aussi de l'apprentissage à la mobilité) ;
- ⇒ permettre aux personnes de s'autonomiser en terme de mobilité par différentes étapes ;
- ⇒ recenser les besoins qui se font jour (une fonction de veille).

Les quatre services d'aide à la mobilité

Une auto-école sociale

L'auto-école sociale a été mise en place en 1990 suite au constat d'échecs de certains publics dans le cadre de la pédagogie classique du passage du permis de conduire. Des cours adaptés à des publics en difficulté d'apprentissage sont proposés à des tarifs très préférentiels. L'auto-école sociale prépare au code mais aussi à la conduite. Jusqu'en fin décembre 2004, elle ne faisait pas passer l'examen final pour la conduite, les élèves faisaient leurs dernières heures en auto-écoles traditionnelles. Dorénavant, l'intégralité de la formation sera assurée.

Cette auto-école sociale permet à certains de pouvoir accéder plus facilement à certains métiers et contribue ainsi à une plus grande employabilité des personnes (certains parlent d'un « sésame pour l'emploi »).

Un atelier de location-vente de cyclomoteurs « Mobyloc »

Mobyloc a été créé en 1998 pour répondre à des besoins d'urgence de personnes en démarche active d'emploi et ayant de faibles ressources.

Cet atelier offre un parc d'une quarantaine de cyclomoteurs géré par un technicien. L'atelier est ouvert 5 jours sur 7 (du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h sauf le jeudi matin) et toute l'année sans interruption. Les personnes peuvent louer un cyclomoteur pour 4 mois maximum (une solution autonome doit être recherchée à long terme par l'utilisateur) sans limite géographique d'usage.

Les coûts varient selon les prescripteurs (de 3,50 à 4 € la journée, entre 12,5 et 18 € la semaine et au-delà de 4 semaines, entre 10,50 et 15 € la semaine). Le cyclomoteur ne peut être utilisé que pour des trajets en vue d'un entretien, d'une formation, d'un emploi.

Mobyloc propose également la vente de cyclomoteurs après un an d'usage. Les Rmistes ont le droit à l'aide insertion individuelle pour acheter un cyclomoteur et les autres peuvent bénéficier d'un système de location-vente (dès le premier usage) et payer en 6 fois pour un montant total de 513 €.

Une aide à la mobilité de base « Rayon d'action »

« Rayon d'action » a été mis en place en janvier 2004 pour aider les personnes en difficulté d'apprentissage à la mobilité, à l'usage des transports urbains, à la lecture des plans, à la signalétique ou rencontrant certains blocages psychologiques pour se déplacer.

Il s'agit d'une formation psychomotrice à la mobilité qui s'appuie sur une approche collective. Un apprentissage au cyclomoteur et au vélo est proposé mais aussi un accompagnement pour des trajets en milieu urbain.

Cette expérience est soutenue par la plate-forme mobilité pour l'insertion mise en place en 2003 par l'Institut pour la Ville en Mouvement (IVM).

Une expérimentation en 2005 : « Promouv' »

« Promouv' » est un service d'accompagnement micro-collectif pour l'emploi à destination de la presqu'île guérandaise qui a démarré mi-avril 2005. Il s'adresse aux publics les plus éloignés de l'emploi inscrits dans une démarche d'insertion (sur prescription) qui ont trouvé un emploi avec des horaires atypiques sur Pornichet, la Baule ou Guérande et qui ont des difficultés pour se déplacer.

Ce service propose une navette (de 9 places) avec des circuits et horaires fixes, des points de regroupements territorialisés (un à Trignac, 5 à Saint-Nazaire, un à Pornichet et deux à la Baule) avec un système de réservation obligatoire. Pour en bénéficier, il suffit d'adhérer à une maison de quartier (pour 6 €) et chaque trajet coûte un euro, un aller-retour (2 €).

« Promouv' » prend le relais des transports publics urbain et départemental pour répondre aux horaires décalés (tôt le matin et tard le soir mais aussi le samedi et le dimanche).



Un partenariat avec les professionnels de l'insertion mais aussi de la politique de la ville, des transports

Le pôle mobilité repose sur un partenariat à l'origine centré sur le champ de l'insertion (Conseil Général, PLIE, Mission locale, ANPE, DDTEFP, structures d'insertion par l'économique...) qui s'est progressivement élargi à la politique de la ville puis aux professionnels du transport.

Ce partenariat autour du pôle mobilité s'est vu renforcé dans le cadre d'une étude-action lancée en 2004 par la Communauté d'agglomération, intitulée « les freins à l'emploi : modes de gardes et mobilité », réalisée par le cabinet Pennec. Un certain nombre d'éléments de diagnostic sont ressortis de cette démarche, issus notamment d'une enquête menée auprès de personnes en difficulté sociale d'accès à l'emploi sur deux territoires de la politique de la ville : Certé à Trignac et Chesnaie / Bouletterie à Saint-Nazaire. « Promouv' » est issu de l'étude-action.

Le pôle mobilité repose sur des financements essentiellement publics (Conseil Général, PLIE, contrat de ville...). Chaque service proposé par le pôle mobilité est financé indépendamment, ce qui constitue une contrainte pour son fonctionnement global.

Hormis « Promouv' » en cours d'expérimentation, les trois actions du pôle mobilité (Rayon d'action, l'auto-école sociale et Mobyloc) représentaient en 2004 un coût global de 224726 € se répartissant comme suit :

- 9 % pour « Rayon d'action » ;
- 57 % pour l'auto-école ;
- 33 % pour « Mobyloc ».

Des personnes en insertion ont trouvé des solutions d'aide à la mobilité

La mobilité est aujourd'hui reconnue comme un des piliers de l'insertion socio-professionnelle au même titre que le logement, la santé et la formation.

En 2004, 22 personnes ont bénéficié de « Rayon d'action » (10 poursuivent l'action), essentiellement des femmes de moins de 35 ans et majoritairement d'origine maghrébine issues pour une part des quartiers d'habitat social. Les principales motivations sont le dépassement de soi, une forme d'émancipation sans demande très précise en matière de déplacement. Les barrières psychologiques sont très importantes « la mobilité est aussi un prétexte pour ne pas affronter le monde », tout comme l'anxiété de la circulation. Des difficultés psychomotrices et sociales sont aussi constatées.

En 2004, 58 personnes ont préparé le code grâce à l'auto-école sociale et 25 l'ont obtenu (soit 43 %), 40 poursuivent l'action. 6 personnes ont été redirigées vers une auto-école classique du fait de leurs bons résultats aux tests. Le taux de réussite au permis de conduire n'est pas connu du pôle mobilité puisque l'auto-école sociale ne préparait pas aux examens jusque fin décembre 2004. Le principal prescripteur de cette action est le Conseil Général.

141 personnes ont utilisé le service de location de cyclomoteurs et 496 contrats ont été signés en 2004. Au total, il y a eu 1 584 semaines de location. Le profil-type de l'utilisateur habite Saint-Nazaire (pour 84 % mais le nombre de bénéficiaires hors CARENE progresse), est un homme de 28 ans (72 % d'hommes) et 31 % sont Rmistes. Le principal motif de la location est le travail (pour 82 %), puis la formation (pour 15 %) et enfin le passage d'entretiens d'embauche (3 %). Les principaux prescripteurs sont par ordre d'importance la Mission Locale, les travailleurs sociaux du CCAS et du Conseil Général, le PLIE et l'ANPE. 19 cyclomoteurs ont été vendus en 2004.

Quant à l'expérimentation « Promouv' » prévue pour 6 mois, elle devrait s'adresser à une cinquantaine de personnes. Pour l'instant, 15 personnes ont bénéficié de ce tout nouveau service dont 5 continuent à être véhiculées.

La convention-cadre du contrat de ville de l'agglomération nazairienne (2000 / 2006) mentionne, au titre du renforcement des solidarités sur la thématique urbanisme-habitat, la nécessité en matière de transports collectifs « de donner à tous et tout particulièrement aux personnes les moins favorisées, la possibilité de se déplacer d'un pôle à l'autre, quel que soit le motif », en cohérence avec les objectifs du PDU en cours d'approbation.

La question des déplacements et de la mobilité est également intégrée aux objectifs de l'ORU de l'agglomération nazairienne dont le territoire porte sur les quartiers périphériques de trois communes (Trignac, Montoir-de-Bretagne et Saint-Nazaire) qui connaissent des situations d'enclavement. Il s'agit notamment de « faciliter les déplacements vers les zones de travail, de services ou de loisirs (...) d'améliorer les conditions de dessertes des différents quartiers d'habitat social et leur liaison avec les centres ». Il est également mentionné la nécessité d'une adaptation des transports collectifs sur l'ensemble de ce territoire.

L'Institut pour la Ville en Mouvement est une association créée dans le cadre du mécénat d'entreprises, par le groupe PSA Peugeot-Citroën désireux d'établir des liens avec des partenaires issus de secteurs autres que celui de l'industrie automobile pour réfléchir à la mobilité dans la ville de demain. Carrefour, lieu de rencontres, de réflexions, d'échanges et d'actions qui s'adresse aux différents acteurs de la mobilité urbaine à travers le monde, l'IVM lance des expériences, suscite des recherches et impulse des projets novateurs. La plate-forme « mobilité pour l'insertion » a été mise en place en mai 2003 et constitue une réunion d'acteurs et d'institutions pour partager les expériences, définir et mettre en œuvre des solutions concrètes « comment mettre en place un transport à la demande, une auto-école sociale... ». Six associations sont aujourd'hui membres de la plate-forme dont la fédération des maisons de quartier de Saint-Nazaire.